



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 17 MARS 2026

La Ministre

N/Réf : SCR/2026A/929

V/Réf :

Chère

Madame la Ministre,

J'ai bien reçu la correspondance par laquelle vous me faites part de vos préoccupations concernant la politique conduite par le Gouvernement en faveur de l'agriculture biologique, et sur ce que vous présentez comme un désengagement de l'État à l'égard de cette filière.

Je souhaite, à cet égard, rappeler très clairement que le soutien à l'agriculture biologique constitue une composante essentielle de notre politique agricole, à la fois pour accompagner les transitions environnementales et pour renforcer la souveraineté alimentaire de notre pays.

Il y a quarante ans, la France faisait le choix pionnier de reconnaître et d'encadrer l'agriculture biologique avec la création du label AB. Cet engagement historique continue aujourd'hui de structurer l'action publique. Le Gouvernement assume ainsi des objectifs ambitieux : j'ai ainsi défendu, lors des débats sur la loi d'orientation agricole, la cible de 21% de surfaces agricoles utiles en agriculture biologique à l'horizon 2030.

Ces objectifs ne sont pas seulement déclaratifs : ils s'accompagnent de moyens financiers significatifs et d'actions concrètes. Depuis plusieurs années, l'État accompagne la structuration de la filière via le Fonds Avenir Bio, doté en moyenne de 8 millions d'euros par an depuis 2008 afin de soutenir les projets collectifs qui organisent les filières biologiques sur l'ensemble du territoire.

Comme vous le savez, le secteur de l'agriculture biologique a été confronté ces dernières années à une crise importante, liée notamment à une baisse sensible de la consommation de produits biologiques. Face à cette situation, le Gouvernement n'est pas resté inactif. En 2023 et 2024, deux dispositifs d'aides d'urgence ont été déployés pour soutenir la trésorerie des exploitations, pour un montant supérieur à 100 millions d'euros par an.

.../...

Madame Dominique VOYNET
Ancienne ministre
Députée du Doubs
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Depuis 2025, mon ministère poursuit ce soutien avec détermination, dans un contexte budgétaire pourtant contraint. J'ai moi-même décidé de consolider les dispositifs structurels en faveur de l'agriculture biologique : le crédit d'impôt bio a été revalorisé et prolongé afin de soutenir le maintien des exploitations engagées, tandis que les agriculteurs biologiques bénéficient pleinement de l'écorégime de la politique agricole commune et des aides à la conversion prévues dans le Plan stratégique national.

Au total, près de 700 millions d'euros d'aides publiques sont programmés en 2025 au bénéfice direct des agriculteurs biologiques. Le Gouvernement a également fait le choix de maintenir et de renforcer les outils de structuration de la filière : le Fonds Avenir Bio a ainsi été porté à 8,8 millions d'euros en 2025 et 2026, soit un niveau supérieur à son enveloppe traditionnelle hors dispositifs exceptionnels.

Parce que le développement de l'agriculture biologique dépend également du niveau de la demande, nous avons engagé une politique volontariste pour soutenir la consommation. J'ai ainsi souhaité que mon ministère finance une campagne nationale de communication de grande ampleur, à hauteur de 5 millions d'euros (une hausse de plus de 800 000 €), lancée à l'occasion des quarante ans du label AB afin de promouvoir les produits biologiques auprès du grand public. Parallèlement, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre des objectifs fixés par la loi EGAlim, qui prévoit notamment l'atteinte de 20 % de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective.

Cet engagement se poursuit en 2026. Au risque de me répéter, malgré un cadre budgétaire exigeant, la loi de finances prévoit plusieurs mesures concrètes en faveur de la filière : la prolongation du crédit d'impôt bio revalorisé à hauteur de 4 500 euros, le maintien du Fonds Avenir Bio à 8,8 millions d'euros afin de poursuivre la structuration des filières, ainsi qu'un renforcement des moyens consacrés à la communication sur l'agriculture biologique, avec une hausse de plus de 800 000 euros notamment en faveur de l'Agence Bio. La promotion des produits biologiques constitue en effet un levier essentiel pour consolider la filière et soutenir les débouchés des producteurs.

Dans le même esprit, le Gouvernement a lancé une mission inter-inspections consacrée à l'indemnisation des agriculteurs biologiques en cas de contamination, afin d'identifier les évolutions nécessaires pour mieux sécuriser les exploitations engagées dans ce mode de production.

Au regard de ces éléments, je ne peux que regretter les procès d'intention qui sont parfois faits à l'action du Gouvernement. Notre responsabilité collective est d'accompagner concrètement les agriculteurs qui ont fait le choix du biologique, dans un contexte économique et de marché parfois difficile, plutôt que d'entretenir des oppositions caricaturales.

S'agissant enfin du non-renouvellement du mandat de Madame Laure VERDEAU, directrice de l'Agence Bio, je souhaite être parfaitement claire. Cette décision relève des prérogatives normales de l'État dans la gouvernance de ses opérateurs et s'inscrit dans un cadre administratif classique. Elle ne procède en rien d'une appréciation personnelle.

Les commentaires laissant entendre l'inverse relèvent davantage de lectures personnelles, voire de fantasmes, que de la réalité des faits. Ces interprétations ne correspondent ni à la réalité du fonctionnement de l'État ni à la manière dont j'exerce mes responsabilités.

Vous me connaissez bien, Madame la Ministre, et vous savez pertinemment que je ne suis pas coutumière de ce type de considérations personnelles. Je l'ai d'ailleurs aisément démontré dans l'exercice, désormais expérimenté, de mes diverses fonctions relatives à mon engagement public.

.../...

L'agriculture biologique est et restera un pilier de la transition agricole française. Le Gouvernement continuera d'agir avec détermination pour soutenir les agriculteurs qui s'y engagent et pour accompagner le développement durable de cette filière.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials 'AG' followed by a long, sweeping horizontal stroke.

Annie GENEVARD